

Chapitre 1.4

Mise en œuvre de l'intégration dans différents environnements à l'échelle mondiale

Ce manuel s'inspire de l'expérience de 18 pays ayant des programmes de réinstallation des réfugiés. Ces programmes ont beaucoup de caractéristiques communes, mais ont été élaborés dans des contextes politique, social et économique très différents.

Les pays de réinstallation des réfugiés affichent entre eux des différences importantes en ce qui concerne :

- **la disponibilité de services et de programmes de soutien de l'intégration.** Il s'agit des programmes de placement sur le marché du travail, des établissements de soins de santé, d'enseignement et de formation, ainsi que des services de soutien du revenu et de protection sociale à l'intention des personnes à l'extérieur de la population active. La mise en place d'une telle infrastructure est sans doute inadéquate dans les pays d'accueil dont le niveau de développement économique est bas ou modéré. Certains pays ont une fière tradition en matière de prestation publique des services de ce genre. D'autres privilégient davantage la responsabilité individuelle : le gouvernement cherche à minimiser le recours aux services et programmes qu'il finance;
- **l'étendue de l'immigration et de la réinstallation diversifiées sur le plan culturel.** Ce phénomène exerce une forte influence sur la disponibilité de l'aide offerte aux communautés ethniques et sur la prédominance de la compréhension et du soutien, au sein des communautés, à l'égard de la réinstallation. Les pays qui ont accueilli un grand nombre d'immigrants et de réfugiés sont plus susceptibles de disposer d'une infrastructure de politiques et de services, ainsi que d'une capacité adéquate du personnel afin de favoriser l'intégration de ces personnes. Ils peuvent également tirer profit d'économies d'échelle puisqu'ils sont en meilleure position pour élaborer des programmes et services spécialisés;
- **le potentiel économique en vue du soutien de l'intégration des réfugiés.** Les pays de réinstallation dont le développement économique est bas ou modéré peuvent éprouver de la difficulté à assumer certains des coûts initiaux engendrés par l'intégration, particulièrement les paiements de soutien du revenu, tant et aussi longtemps que les réfugiés réinstallés ne seront pas autonomes;

DIFFÉRENCES
MONDIALE



Garder à l'esprit le rôle que jouent les réfugiés réinstallés.

LE PRÉSENT

Le présent chapitre s'intéresse à l'interprétation que font les pays d'accueil et, en particulier, les gouvernements à l'égard de l'intégration, ainsi qu'aux choix qu'ils effectuent par rapport à sa planification. Il va de soi que les pays d'accueil jouent un rôle essentiel dans la création d'un environnement qui assurera la réussite de la réinstallation des réfugiés, mais il est important que chaque réfugié puisse planifier et suivre sa propre voie de réinstallation.

- **le degré de participation des secteurs non gouvernemental et communautaire à la planification et à la prestation des services.** Certains pays encouragent la participation du secteur non gouvernemental; en conséquence, ils peuvent s'attendre précisément à ce que le soutien à l'égard des personnes ayant des besoins particuliers, dont les réfugiés réinstallés, constitue une responsabilité partagée des secteurs public et privé. D'autres pays considèrent plutôt que cette responsabilité relève d'abord du gouvernement;
- **les structures et ententes gouvernementales.** Cette diversité des situations des pays de réinstallation a amené à adopter des approches différentes en fonction de certains enjeux actuels de la planification de l'intégration. Ces approches fournissent un point de départ aux pays de réinstallation de sorte qu'ils puissent apprendre l'un de l'autre. Il est toutefois important d'évaluer les différentes conditions qui ont conduit à leur élaboration, car une pratique qui s'est avérée très efficace dans un pays peut obtenir un succès limité dans un autre si elle est utilisée dans un autre environnement social, économique ou politique.

D'autre part, les différentes approches et les divers contextes à l'échelle internationale soulèvent des questions importantes pour les pays concernés par la planification ou par l'évaluation d'ensemble des programmes d'intégration. La façon dont ils traitent ces questions influence les objectifs généraux de n'importe quel programme d'intégration. Elle affecte aussi la planification pour les programmes dans chaque chapitre du présent manuel. Par exemple, comme il est indiqué ci-dessous, les programmes de cours de langue et de soutien du revenu sont structurés de manière très différente dans les pays qui ont des attentes élevées par rapport à l'acquisition rapide de l'autonomie, par comparaison avec ceux qui mettent davantage l'accent sur l'aide aux réfugiés réinstallés pour que ceux-ci puissent exécuter d'autres tâches d'intégration avant d'entrer dans la vie active.

Ententes de financement en vue de l'intégration des réfugiés

Les pays de réinstallation ont comme objectif commun d'aider les réfugiés à acquérir leur autonomie dans la société d'accueil, à assumer les mêmes droits et obligations que les ressortissants, et à avoir accès aux mêmes services et programmes de qualité égale.

On reconnaît toutefois qu'au début de leur période de réinstallation, la plupart des réfugiés ont temporairement besoin d'un soutien ciblé et plus intensif. Cette aide se traduit généralement par la prestation d'un logement à l'accueil, une évaluation précoce et une aide à la réinstallation, la prestation d'une orientation et de soins de santé de base, ainsi qu'un soutien du revenu. Elle est dispensée aux réfugiés réinstallés jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes.

Certains pays assurent cet appui par la mise en place de programmes spéciaux à l'intention des réfugiés et des immigrants (comme les centres d'accueil désignés). Cependant, on reconnaît de plus en plus que l'intégration sera davantage efficace si les réfugiés réinstallés reçoivent de l'aide dès leur arrivée dans la société d'accueil, en se servant des mêmes systèmes et réseaux que les ressortissants. Cette approche :

- favorise les contacts entre les réfugiés réinstallés et les communautés d'accueil;
- contribue à éviter toute dépendance à l'égard des services et programmes distincts;
- assure l'accès des réfugiés réinstallés à la même qualité des services que celle offerte aux ressortissants.



 DIFFÉRENCES
MONDIALE

Voilà pourquoi les programmes d'intégration spécialisés dans la plupart des pays de réinstallation ont un délai précis. Ils répondent aux besoins immédiats, mais sont généralement offerts de façon à permettre aux réfugiés réinstallés d'avoir rapidement accès aux ressources et systèmes qu'il leur faut pour s'installer à long terme dans leur communauté : logement permanent, emploi, éducation et réseaux de soutien social.

Le gouvernement de nombreux pays de réinstallation reconnaît néanmoins que les réfugiés réinstallés ont des besoins particuliers qui se font encore sentir après leur accueil et qui ne sont pas susceptibles d'être couverts par les services fournis aux ressortissants. On n'a qu'à penser, par exemple, aux services d'interprétation et de traduction, aux conseils à l'intention des réfugiés ayant subi des traumatismes et ayant été victimes de torture, ainsi qu'aux programmes de cours de langue.

Les gouvernements financent généralement les programmes de ce genre, mais ne procèdent pas nécessairement à leur mise en œuvre. La plupart d'entre eux reconnaissent également la nécessité d'accorder des fonds et de déployer des efforts en vue de renforcer la capacité de la communauté d'accueil et des divers niveaux de gouvernement à soutenir l'intégration des réfugiés réinstallés.

Aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande, par exemple, des subventions spéciales sont versées aux conseils scolaires qui ont dans leurs rangs un important groupe d'enfants réfugiés. Le gouvernement australien a mis sur pied un programme de subventions aux communautés qui vise à promouvoir la diversité et la tolérance culturelles. Dans d'autres pays de réinstallation, le gouvernement verse des fonds aux communautés de réfugiés, aux groupes confessionnels et aux autres groupes non gouvernementaux en place, pour renforcer leur capacité à appuyer les nouveaux arrivants.



Rôle des différents niveaux de gouvernement

Dans la plupart des pays, il incombe au gouvernement central de voir à la sélection et à la réinstallation des réfugiés, mais en pratique, leur intégration se produit à l'échelle régionale. On compte aussi de nombreuses ressources d'intégration (comme le logement et l'éducation) qui sont couramment administrées par les autres niveaux de gouvernement et, dans certains cas, par des organisations non gouvernementales. En conséquence, dans la plupart des pays, l'intégration est conçue comme une responsabilité partagée entre le gouvernement central et les autres niveaux de gouvernement, qui établissent des forums et processus précis en matière de planification pour favoriser la négociation d'ententes de partenariat.

Il existe toutefois différentes approches à l'échelle internationale quant au degré de participation des divers niveaux de gouvernement à l'administration de programmes spécialisés d'accueil et de soutien du revenu. Dans certains pays, le gouvernement central assure la mise au point de ces aspects de l'intégration, tandis que dans d'autres, les gouvernements municipaux, provinciaux ou d'État procèdent, en collaboration avec le gouvernement central, à la mise en œuvre des activités de financement, de planification, de coordination et de surveillance. Le gouvernement central et les autres niveaux de gouvernement de ces pays procèdent entre eux à des transferts de fonds à cet effet.

Ces différentes approches tirent en partie leur origine des ententes constitutionnelles en vigueur. Par exemple, dans certains pays, il incombe aux gouvernements municipaux, provinciaux ou d'État d'assurer le soutien du revenu. Ces pays ont des

L'INTÉGRATION EN PRATIQUE

Mise en œuvre de l'intégration à l'échelle régionale au Danemark

Le Danemark jouit d'une longue tradition de réinstallation des réfugiés. Pendant longtemps, le gouvernement central a été le principal responsable de tous les aspects de l'intégration des réfugiés. Mais en 1999, le pays a adopté une nouvelle loi où il incomberait dorénavant aux gouvernements municipaux d'assurer la mise en œuvre de la réinstallation des réfugiés. Une fois installés dans les municipalités, les réfugiés	doivent élaborer un plan individuel d'intégration en collaboration avec un fonctionnaire municipal. La nouvelle loi stipule également que les communautés locales ont un rôle de taille à jouer. Si plus de cinquante personnes en font la demande par écrit, les municipalités sont tenues de mettre sur pied un conseil local d'intégration, qui doit être composé de membres de communautés de réfugiés et de	communautés locales plus importantes. Le nouveau programme de réinstallation du Danemark s'est révélé utile pour faire participer les communautés et pour soutenir l'intégration à l'échelle régionale. Le chapitre 2.1 se penche d'ailleurs sur quelques-uns des facteurs qui doivent être pris en considération dans l'adoption de cette approche.
---	--	--

raisons plus pressantes de faire participer les niveaux de gouvernement à la prestation des programmes de soutien du revenu pour les réfugiés réinstallés, par comparaison avec des pays comme l'Australie, où les systèmes de sélection des réfugiés et de soutien du revenu sont tous deux gérés par le gouvernement central.

Dans un certain nombre des pays scandinaves, les gouvernements municipaux disposent de pouvoirs importants de gouvernance, ce qui leur permet de mettre en place les activités d'intégration à une échelle relativement locale. Aux États-Unis et en Australie, par contre, le gouvernement fédéral et les États se partagent d'abord les responsabilités entre eux, alors que les autorités locales ont un rôle moindre.

L'INTÉGRATION EN PRATIQUE

Adoption par l'Australie d'une approche stratégique

En Australie, l'intégration est mise en œuvre à l'échelle gouvernementale sous la forme d'un partenariat entre le gouvernement central et les gouvernements des huit États et territoires. Le gouvernement central est responsable, du point de vue constitutionnel, de la gestion des programmes de soutien du revenu et du financement des soins de santé (par le biais de Medicare, un régime national d'assurance maladie), et les réfugiés réinstallés y sont admissibles dès leur arrivée. Le gouvernement central finance un programme d'aide spécialisée à l'intégration, soit la stratégie intégrée d'installation humanitaire. Ce programme a toutefois comme objectif stratégique de veiller à ce que les réfugiés réinstallés aient accès à l'aide de leur famille et de leurs amis ainsi qu'aux services et programmes gouvernementaux et non gouvernementaux dispensés aux ressortissants dans les États et territoires d'accueil. Le degré de soutien	apporté par le biais de la stratégie est établi en fonction d'une évaluation des besoins des réfugiés réinstallés et de l'aide disponible au sein de la famille et des amis en Australie. Ce programme permet aux réfugiés réinstallés de se procurer un logement temporaire, si besoin est, et de bénéficier de l'aide nécessaire pour comprendre leur nouvel environnement et établir des liens avec les services essentiels comme la santé, l'éducation, l'emploi et le soutien du revenu. Le programme leur garantit aussi un logement à plus long terme et les fournitures de base pour emménager. Cette aide est octroyée par des organisations non gouvernementales qui passent un marché avec le gouvernement central, et elle est généralement disponible au cours des six premiers mois après l'arrivée des réfugiés. Les fournisseurs se conforment à l'approche stratégique du programme, le cas échéant, et collaborent avec la communauté et les autres prestataires	pour améliorer leur capacité à répondre aux besoins des réfugiés réinstallés. Pour assurer une planification adéquate à l'intérieur de ses frontières, chaque État ou territoire est représenté par un comité de coordination de la réinstallation, constitué de cadres supérieurs des ministères responsables des principaux aspects de l'intégration (par exemple, le logement et l'éducation). En Australie, l'accent est mis sur la promotion de l'accès aux services en place, mais le gouvernement central finance également la prestation de services spécialisés, compte tenu du fait que les réfugiés réinstallés ont des besoins précis qui ne seront pas nécessairement satisfaits par les services généraux. Ces besoins couvrent, entre autres, un service national de traduction et d'interprétation, un programme national de cours de langue, et des programmes à l'intention des réfugiés ayant subi des traumatismes et ayant été victimes de torture.
--	--	--



Le rôle du secteur non gouvernemental

Le degré de participation des secteurs non gouvernemental et communautaire à la réinstallation des réfugiés constitue une caractéristique importante qui fait une distinction entre les programmes d'intégration déjà en place. Dans certains pays, le gouvernement a la responsabilité presque pleine et entière de la gestion de l'ensemble des aspects de l'intégration, tandis que dans d'autres, l'intégration est perçue comme un partenariat entre le gouvernement, les organisations non gouvernementales, les communautés de réfugiés et les communautés plus importantes.

Le degré de participation officielle des organisations non gouvernementales (ONG) au processus d'intégration varie d'un pays à l'autre. Dans certains pays, les ONG jouent un rôle supplémentaire ou consultatif. Dans d'autres, comme les États-Unis, elles ont passé un marché pour la mise en œuvre des aspects clés de l'intégration, qu'il s'agisse de la prestation des services d'accueil et du soutien rapide en vue de l'installation, ou bien du placement et de l'administration des paiements de soutien social. De la même façon, dans certains pays, des réseaux de bénévoles et de soutien communautaire complètent le rôle joué par le gouvernement, tandis que dans d'autres, les ONG négocient des ententes officielles comme les programmes de parrainage privé.

Attentes relatives à l'autonomie financière et sociale rapide

Il existe à l'échelle internationale un consensus selon lequel l'autonomie financière est essentielle à l'intégration des réfugiés, mais on retrouve d'énormes différences sur le plan des attentes relatives au délai nécessaire à l'atteinte de cet objectif après l'arrivée des réfugiés et à l'importance de l'autonomie dans le processus d'intégration. Dans ce contexte, l'autonomie est définie comme la capacité de vivre indépendamment de l'aide gouvernementale et des autres sources externes de soutien du revenu.

L'objectif en matière d'autonomie est de huit mois aux États-Unis, alors qu'il varie de deux à cinq ans dans les pays de réinstallation nordiques.

Dans certains pays, on s'attend à ce que les réfugiés réinstallés obtiennent un emploi très peu de temps après leur arrivée, ce qui fait que les paiements de soutien du revenu ne sont disponibles que pendant un temps limité. Dans d'autres, le soutien du revenu et les autres services de protection sociale sont disponibles sur une plus longue période, ce qui permet aux réfugiés réinstallés d'exécuter d'autres tâches de réinstallation avant de devenir membres de la population active.

D'autres pays n'ont pas établi d'objectif précis en matière d'autonomie. Les réfugiés réinstallés font plutôt l'objet des mêmes attentes et exigences que les ressortissants. Ces pays peuvent cependant se servir de stratégies précises pour s'assurer de la

Avantages de la mise en pratique de l'intégration en tant que partenariat entre les secteurs gouvernemental, non gouvernemental et bénévole

Bon nombre d'ONG et de groupes communautaires et ethnoculturels ont un vaste savoir-faire et de solides connaissances à l'égard de la réinstallation des réfugiés, et disposent de réseaux et de ressources bien établis dans la communauté. Leur participation peut aider à engendrer une plus grande sensibilisation à l'égard des questions des réfugiés, et à consolider les appuis politiques en vue de la réinstallation de ceux-ci, surtout si l'on tient compte du fait que les ONG et groupes communautaires sont nombreux à tisser des liens avec des groupes confessionnels plus importants. En étant indépendants du gouvernement, les ONG et groupes communautaires peuvent également jouer un rôle de défenseur des droits des réfugiés pour leur réinstallation et leur intégration.

Dans les pays où la prestation des services gouvernementaux est très réglementée, les ONG, bénévoles et réseaux de soutien dans les communautés peuvent appliquer des mesures plus souples. Ils peuvent être en meilleure position pour attirer les travailleurs et bénévoles bilingues et biculturels qui ne possèdent pas les qualifications professionnelles officielles exigées dans un contexte

gouvernemental. Ces personnes ont toutefois besoin d'un perfectionnement professionnel et d'un appui considérables, ce qui doit être mis en évidence dans les ententes de financement et contractuelles entre les ONG, les groupes bénévoles et communautaires, et le gouvernement.

Il existe un large consensus à l'échelle internationale sur le rôle fondamental que jouent les gouvernements à l'égard de l'intégration, et sur l'importance pour ceux-ci d'être principalement responsables du financement, de la coordination et de la surveillance des activités de l'intégration.

La participation gouvernementale est un signe pour le secteur non gouvernemental que son rôle a été accueilli favorablement et que son travail pourra sans doute se poursuivre grâce à un appui budgétaire et législatif continu. L'aide gouvernementale est essentielle à la prestation des services liés à l'intégration (comme le soutien du revenu et les soins de santé) et dont le coût excède les ressources modérées dont disposent les organisations non gouvernementales. Cette implication du gouvernement augmente l'efficacité et l'efficacité de la planification de ces aspects de l'in-

tégration, qui outrepassent la capacité des communautés locales (par exemple, la conception de programmes de cours de langue à l'échelle nationale). Les gouvernements peuvent aussi fournir un cadre de référence pour l'adoption d'une approche cohérente et prévisible en vue de la réinstallation, en utilisant l'apport d'un soutien financier comme levier. Les ONG ne sont pas administrées par les mêmes exigences en matière de procédure et de responsabilisation que leurs homologues du secteur public; il se pourrait donc que des réfugiés réinstallés ne puissent avoir accès aux mêmes services de soutien à l'intégration et n'aient pas le droit à un recours efficace en cas de traitement injuste ou de qualité médiocre. Cette situation est particulièrement inquiétante si les ONG ou secteurs bénévole et communautaire sont responsables de l'administration ou de la prestation des ressources fondamentales comme les paiements de soutien du revenu ou le logement. L'aide gouvernementale indique également aux réfugiés réinstallés qu'ils représentent un groupe important, et elle leur rappelle qu'ils sont accueillis favorablement et qu'ils sont appréciés.



prise en considération des besoins particuliers des réfugiés dans l'évaluation de l'admissibilité de ceux-ci à un revenu et à un soutien au placement.

À l'autonomie financière se rattachent les questions relatives au degré de soutien dont les réfugiés réinstallés ont besoin pour s'intégrer avec succès à leur nouvel environnement. Un consensus clair existe à l'échelle internationale où la prestation d'un soutien spécialisé au début de l'étape de l'accueil constitue un élément essentiel de tout programme d'intégration. Cependant, les approches varient énormément d'un pays à l'autre quant à la contribution du soutien intensif à l'atteinte des objectifs à plus long terme en matière d'intégration. Dans certains pays, il incombe principalement aux réfugiés réinstallés de voir à leur intégration, ce qu'ils font d'abord en acquérant une autonomie financière (voir ci-dessus), et ils sont admissibles à très peu de services spécialisés une fois qu'ils ont franchi la première et brève étape de l'accueil.

Dans d'autres pays, cependant, on croit que l'intégration des réfugiés se fera plus facilement si on leur offre un soutien assez intensif dès le début de leur période de réinstallation pour les aider à surmonter les effets négatifs de leur expérience à titre de réfugiés et pour les préparer à prendre leur place dans la société d'accueil. Les programmes offerts varient d'un pays à l'autre, mais ils peuvent englober le logement subventionné, l'orientation intensive, les soins de santé, les programmes de cours de langue et les occasions de s'engager dans l'éducation et la formation.

Du point de vue de la planification, il est important d'établir avec précision les objectifs en matière d'autonomie puisqu'ils influencent le niveau de ressources requis pour l'intégration ainsi que la méthode de prestation des éléments essentiels de tout programme d'intégration (voir ci-dessous). Si la mise en œuvre de la réinstallation des réfugiés se fait à l'échelle municipale ou provinciale ou bien à l'échelle de l'État au moyen d'un financement du gouvernement central, les objectifs en matière d'autonomie servent de base à l'établissement des niveaux de financement et à la régularisation des ententes de financement entre les niveaux de gouvernement (surtout en ce qui concerne les paiements de soutien social).

Certains facteurs influencent les objectifs en matière d'autonomie, dont :

- les opinions courantes au sujet du rôle de l'emploi dans le processus d'intégration dans son ensemble;
- le taux de chômage (l'autonomie financière demeure un objectif irréaliste dans les pays où le taux de chômage est élevé);
- les attentes des ressortissants à l'égard de l'autonomie financière;
- la capacité du pays de réinstallation à fournir un soutien du revenu aux réfugiés jusqu'à ce qu'ils aient acquis leur autonomie, ce qui représente un problème particulier pour les pays de réinstallation moins nantis. Dans ces pays, la planification d'un programme d'autonomie financière est indispensable à la durabilité à long terme d'un programme de réinstallation des réfugiés.

Emploi et intégration : perspectives contrastantes à l'échelle internationale

Dans les pays qui mettent principalement l'accent sur l'obtention rapide d'un emploi, l'intégration est, semble-t-il, facilitée par les avantages sociaux et économiques qui découlent de la participation à la population active. L'emploi est considéré comme l'instrument le plus important pour l'intégration, mais on doit aussi tenir compte d'autres tâches (comme l'apprentissage d'une nouvelle langue et l'orientation culturelle), qui sont exécutées plus facilement et rapidement si elles sont entreprises en même temps que le travail rémunéré. Dans ces pays, les paiements de soutien social sont versés pendant une certaine période. Si la mise en place d'autres ressources d'intégration (comme des programmes de langues ou une formation continue) s'avère nécessaire, celles-ci sont alors fournies en milieu de travail.

Les grandes attentes en matière d'emploi, qui sont présentées à un stade précoce, contribueraient aussi à réduire le risque de développement d'une dépendance à long terme envers les paiements et services de soutien social chez les réfugiés réinstallés.

L'acquisition rapide d'une autonomie financière présenterait des avantages aux pays d'accueil : elle réduirait la dépendance envers les paiements et programmes de soutien social, elle comblerait les lacunes au

sein de la population active, et elle ferait participer activement les nouveaux arrivants en les faisant contribuer à l'assiette fiscale à un stade précoce de leur réinstallation.

On croit qu'en diminuant les coûts initiaux, qui, autrement, seraient engagés pour l'intégration, les pays qui ont des attentes quant à l'acquisition rapide d'une autonomie financière pourront accueillir un nombre élevé de réfugiés sur une base constante.

Néanmoins, dans d'autres pays, on encourage l'emploi tout en offrant aux réfugiés un soutien du revenu pendant une plus grande période pour leur permettre de participer à d'autres programmes concernant, entre autres, les soins de santé, les cours de langue, l'orientation culturelle, et, dans certains cas, l'éducation et la formation complémentaires.

Cette approche est fondée sur la croyance selon laquelle les réfugiés peuvent avoir besoin d'un répit loin des tensions créées par un travail salarié, pour s'adapter à leur nouvel environnement, s'orienter dans leur nouveau pays, s'acquitter des tâches pratiques de réinstallation et se préparer à l'emploi. Les possibilités d'intégration fructueuse seraient meilleures si les réfugiés réinstallés pouvaient acquérir les compétences et obtenir l'information

nécessaire à une participation active dans leur société d'accueil.

Dans les pays qui ont adopté cette approche, on se préoccupe du fait que les attentes élevées par rapport à l'acquisition rapide d'une autonomie financière pourraient contraindre les réfugiés réinstallés à accepter des emplois faiblement rémunérés ou de début, et que les exigences connexes compromettraient leur capacité à acquérir les compétences et ressources nécessaires à leur intégration sociale et économique à long terme.

On reconnaît que cette approche entraîne des investissements plus importants en temps et en ressources en début de période de réinstallation. On croit cependant que le fait de maximiser les occasions pour les réfugiés d'être impliqués et de mettre à contribution leurs compétences et attributs, aura des répercussions positives sur les sociétés d'accueil. On croit que les réfugiés dont les besoins sont respectés et qui bénéficient d'une aide pour refaire leur vie seront, en retour, beaucoup plus motivés à apporter une contribution à leur société d'accueil.

Cette approche contribuerait également à prévenir à long terme les coûts inhérents au déploiement d'efforts considérables de la part des réfugiés pour s'intégrer à leur société d'accueil.



Assimilation ou intégration?

Autrefois, dans de nombreux pays qui accueillait des réfugiés et immigrants, on croyait que leur réinstallation se ferait plus facilement si on les encourageait à se débarrasser de l'héritage culturel et linguistique qu'ils avaient reçu dans leur pays d'origine, et à adopter dès que possible les coutumes de la société d'accueil.

Cependant, on reconnaît de plus en plus que la réinstallation des réfugiés est plus susceptible de réussir si un processus d'intégration est déjà en place¹. Cette approche, qui est intégrée dans les principes élaborés à l'occasion de la *Conférence internationale sur l'accueil et l'intégration des réfugiés réinstallés*, interprète l'intégration comme une « avenue à deux voies » : les arrivants s'adaptent à leur société d'accueil et celle-ci fait de même envers leurs coutumes. On croit que l'intégration apporte des avantages aux deux groupes pour les raisons suivantes :

- si l'assimilation représente un objectif dans le pays d'accueil, la culture et les coutumes du nouveau venu sont tenues pour inférieures, ce qui a des conséquences sur son identité, son estime de soi et sa dignité;
- si, comme c'est souvent le cas, l'assimilation met du temps à se produire, le nouveau venu est considéré comme le problème. Cette situation, en plus de contribuer à la faible estime de soi des nouveaux arrivants, pourrait alimenter le racisme et la xénophobie dans la communauté en général et y ajouter foi;
- la réinstallation est plus susceptible de réussir si les nouveaux arrivants peuvent conserver leur intégrité culturelle et religieuse;
- la motivation qu'ont les nouveaux arrivants à contribuer à la société dans son ensemble est susceptible d'être plus élevée s'ils reçoivent un bon accueil et sont acceptés et estimés pour ce qu'ils sont;
- en apprenant les coutumes des nouveaux arrivants et en s'y adaptant, les sociétés d'accueil tirent profit des compétences et attributs qu'ils apportent.

Dans certains pays, comme l'Australie et le Canada, la réinstallation se fait par le multiculturalisme² : la diversité est facilitée et appréciée de manière positive; on soutient les nouveaux arrivants de sorte qu'ils puissent conserver leur intégrité culturelle, raciale, religieuse ou ethnique; et on les encourage en même temps à prendre leur place dans la société en général et à accéder à ses ressources.

Les pays qui offrent des programmes officiels de réinstallation varient sur un continuum, allant de l'assimilation au multiculturalisme en passant par l'intégration. Certains privilégient surtout l'apprentissage et l'adaptation des nouveaux arrivants à l'égard de la société d'accueil (par exemple, par le biais de programmes officiels d'orientation), alors que d'autres donnent un degré de priorité élevé à l'établissement de la capacité des systèmes et services en place, pour répondre aux divers besoins des communautés de réfugiés. Il y a également des différences au sein des pays de réinstallation. Par exemple, certains pays préconisent l'intégration par leurs systèmes d'éducation, ce qui ne les empêche pas pour autant d'avoir des pratiques de placement qui favorisent l'assimilation.